

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN188

présenté par

M. Larsonneur, M. Kervran, Mme Le Hénanff et M. Favennec-Bécot

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Au tableau de l'alinéa 25, compléter le dernier alinéa de la dernière ligne de la troisième colonne par les mots :

« , ainsi que des partenariats avec les opérateurs privés pour la détection avancée des armes et la poursuite des planeurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'ouvrir la possibilité d'effectuer des partenariats avec les opérateurs privés pour la détection avancée des armes et la poursuite des planeurs, afin de multiplier les solutions offertes à notre politique de défense et, le cas échéant, de faire face du mieux possible à une éventuelle attaque grâce à l'ensemble des satellites souverains et civils appartenant aux opérateurs de confiance.